



# SALAIRE MINIMUM LÉGAL: REFUSER UN MAUVAIS PRINCIPE

AGEFI - 30.04.2026

## « LE SALAIRE MINIMUM NE SUPPRIME PAS LES EMPLOIS PEU QUALIFIÉS, IL LES TRANSFORME ET PEUT LES RENDRE PLUS PRÉCAIRES. »

**Le 14 juin prochain, les Vaudois sont appelés à se prononcer sur un salaire minimum légal. Deux initiatives sont soumises au vote, l'une de rang constitutionnel visant à ancrer le principe d'un salaire étatique dans la Constitution, l'autre de rang législatif fixant ce salaire minimum à 23 francs de l'heure, indexé à la hausse selon l'indice des prix à la consommation.**

Présentées comme une réponse au pouvoir d'achat, ces propositions reposent sur une idée a priori séduisante, fixer un seuil permettant de protéger les travailleurs vulnérables. Mais elles font abstraction des réalités économiques du marché du travail et comportent des risques importants. D'abord, face à un salaire minimum élevé, indexé à la hausse uniquement, certaines entreprises n'auront pas d'autre choix que d'ajuster leur organisation, en réduisant les effectifs ou en limitant les nouvelles embauches. D'autres pourraient transformer des emplois salariés en mandats indépendants. Ce phénomène déplace le risque sur les travailleurs eux-mêmes et affaiblit leur couverture sociale. Le salaire minimum ne supprime pas les emplois peu qualifiés, il les transforme et peut les rendre plus précaires.

Les premières victimes de ces ajustements sont connues. Les jeunes en formation ou à la recherche d'une première expérience professionnelle, les personnes peu qualifiées ou encore celles qui cherchent à réintégrer le marché du travail. En relevant fortement le seuil d'entrée, on réduit leurs opportunités. Les portes d'accès à l'expérience et à la progression professionnelle se ferment. À cela s'ajoute un risque réel de recours accru au travail non déclaré, avec des effets négatifs sur la concurrence.

À plus long terme, le mécanisme produit un autre effet pervers. En fixant un seuil légal, on crée un point d'ancrage artificiel pour les salaires. Certaines entreprises seront incitées à s'aligner sur ce minimum, freinant les progressions liées aux compétences et à l'expérience. Le risque est un nivellement vers le bas et une moindre valorisation de la formation professionnelle.

Ces effets interviennent dans un contexte qui ne correspond pas au diagnostic avancé par les initiants. Les derniers chiffres publiés en avril montrent que le salaire médian vaudois atteint 6810 francs par mois, soit 39,30 francs de l'heure. La moitié des travailleurs gagne davantage. Ce niveau élevé témoigne d'un marché du travail dynamique, loin d'une logique de sous-enchère généralisée.

Il existe bien sûr des écarts entre les branches. Certaines activités, comme l'informatique, affichent des salaires nettement plus élevés, alors que d'autres, comme l'hôtellerie-restauration, la vente ou l'artisanat, se situent à des niveaux inférieurs. Mais cette diversité reflète des réalités économiques différentes. L'imposition d'un seuil uniforme ignore ces différences et risque de fragiliser en priorité les secteurs aux marges les plus faibles.

Au fond, la question n'est pas le pouvoir d'achat, mais le moyen. En rigidifiant le marché du travail, ces initiatives produiront l'effet inverse de celui recherché. Le 14 juin, il faut refuser un salaire étatique.